

Commune de Varennes-le-Grand

Procès Verbal du Conseil Municipal du mardi 18 juillet 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 18 juillet 2017 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, M. Luc RIETZMANN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, M. Michaël LOMBARD, Mme Patricia SILVESTRE, Mme Aurélie POURETTE, M. Yves SIRI, M. Pierre LEGER, Mme Florence BONNARD.

Absents excusés - pouvoirs : Mme Sylvie LHENRY donne pouvoir à Monsieur Yves SIRI, M. Philippe BOUILLOT donne pouvoir à M. Luc RIETZMANN, M. Laurent NIVON donne pouvoir à M. Patrick LE GALL, Mme Priscilla DUBUIS donne pouvoir à Mme JORLAND, Mme Barbara DONNEAU donne pouvoir à Mme BONNARD.

Absent excusé : M. François GUILLERMIN

Absente : Mme Isabelle GRENIER

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Luc RIETZMANN comme secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20/06/2017.
- 2) Grand Chalon :
 - A - Convention d'attribution du FAPC 2017.
 - B - Convention d'attribution du fonds de relance pour l'investissement 2017.
- 3) Rue de Mirande – travaux aménagements de sécurité – tranche 2017.
- 4) SYDESL – ajout d'un point d'éclairage public.
- 5) Décisions Modificatives.
- 6) Compte rendu du conseil d'école du 06/06/2017.
- 7) Questions diverses.

1) - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2017 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2017.
Celui-ci est approuvé par 14 voix pour, 3 contre.

2) – Grand Chalon :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de voter les subventions attribuées par le Grand Chalon au titre du FAPC 2017 (Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux) et du fonds de relance pour l'investissement.

Il rappelle que le fonds de relance dérive de la dotation de solidarité communautaire, dont depuis 2015 :

- 50 % est versée en fonctionnement et jusqu'à 50 % en fonds de relance, en sachant que les fonds de concours du Grand Chalon, FAPC + fonds de relance, doivent être à hauteur de 50 % de l'investissement communal hors subventions.

- Le FAPC concerne les travaux 2017 de la rue de Mirande.

Ceux-ci étaient estimés à 126 114 € HT (maîtrise d'œuvre incluse) et le Grand Chalon contribuerait à hauteur de 15 000 €.

- Le fonds de relance concerne les travaux de la rue de Mirande, l'achat de matériels, le carrelage de l'école maternelle, pour un coût prévisionnel de 191 843 € HT. Une aide de 67 064 € serait attribuée par le Grand Chalon.

A) Convention d'attribution du FAPC 2017

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 09 avril 2015, le Conseil Communautaire du Grand Chalon a adopté le règlement d'intervention du FAPC 2015 – 2020.

Par délibération en date du 28 mars 2017, la commune a sollicité un fonds de concours pour les travaux d'aménagements de voirie rue de Mirande et rue Neuve.

Dans sa séance du 03 juillet 2017, le Conseil Communautaire a approuvé les propositions de la commission de suivi du FAPC concernant l'attribution des fonds de concours.

Monsieur le Maire présente la convention ayant pour objet de définir les modalités de financement par le Grand Chalon de l'opération qui sera réalisée par la commune. Le montant prévisionnel du fonds de concours apporté par le Grand Chalon est de 15 000,00 € et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention entre le Grand Chalon et la commune de Varennes le Grand au titre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux 2015 – 2020.

B) Convention d'attribution du fonds de relance pour l'investissement 2017

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 12 février 2015, le Conseil Communautaire du Grand Chalon a acté la création et le règlement d'intervention du Fonds de relance pour l'investissement local.

Par courrier en date du 04 avril 2017, la commune a sollicité la participation financière du Grand Chalon au titre du Fonds de relance pour l'investissement.

Dans sa séance du 15 mai 2017, le bureau communautaire a validé les différents projets de la commune pour l'année 2017 dont le montant s'élève à 191 843,00 € HT.

Monsieur le Maire présente la convention ayant pour objet de définir les modalités de financement par le Grand Chalon de l'opération qui sera réalisée par la commune. Le montant prévisionnel du fonds de concours apporté par le Grand Chalon est de 67 064,00 € et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention entre le Grand Chalon et la commune de Varennes le Grand au titre du fonds de relance pour l'investissement local 2017.

3) – Rue de Mirande – travaux aménagements de sécurité – tranche 2017 :

Rapporteur : Luc RIETZMANN

Il est présenté au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres concernant les travaux d'aménagements de sécurité rue de Mirande et rue Neuve – tranche 2017 tel que retenu par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 22 juin 2017 et le 17 juillet 2017 et proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise CORDIER pour un montant de 115 435,12 € HT soit 138 522,14 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les propositions de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise CORDIER.

4) – SYDESL – ajout d'un point d'éclairage public :

Rapporteur : Alain BERTHELEY

Il est présenté au Conseil Municipal un courrier en date du 04 juillet 2017 adressé par le SYDESL concernant le dossier N° 555143_EP9 présentant l'étude technique et le chiffrage de l'ajout d'un point d'éclairage public rue Moissonnière.

Le plan de financement comprend 2 propositions :

- Proposition de base : montant du devis des travaux : 366,24 € TTC
Contribution de la commune : 305,20 € HT

- Variante : montant du devis des travaux : 647,04 € TTC
Contribution de la commune : 539,20 € HT

Le SYDESL, maître d'ouvrage récupère la TVA.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du projet technique et le plan de financement précisant la contribution de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de base.
- Dit que la contribution communale restant à charge d'un montant de 305,20 € fera l'objet d'une inscription budgétaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de modification du contrat de fourniture d'énergie.

5) - Décisions modificatives :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer les inscriptions et virements de crédits suivants sur l'exercice 2017 :

Budget Principal :

> Section fonctionnement dépenses :

- 011 6042 Prestations de service + 750,00 €(prestation montage du chapiteau)
- 011 60632 Petit équipement + 750,00 €(équipement de la très petite section)
- 65 65548 Autres contributions + 4 616,00 €(travaux SYDESL et mise en place d'un point d'éclairage)
- 65 6574 Subventions fonct. + 30,00 €(subvention pour un apprenti)
- 73 739223 Fonds péréq. interco et com. (FPIC) + 1 747,00 € *
- 022 Dépenses imprévues - 12 319,00 €*

> Section fonctionnement recettes :

- 73 73223 Fonds péréq. interco et com. (FPIC) - 9 183,00 € *
- 74 7411 Dotation forfaitaire (DGF) + 4 757,00 € *

* Monsieur le Maire rappelle que le FPIC ou Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est reçu par le Grand Chalon pour le compte des communes qui sont à la fois contributrices et bénéficiaires.

Nous avons inscrit au budget les chiffres de 2016 reportés, hors ceux-ci ne nous sont pas cette année aussi favorables.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les inscriptions et les virements de crédits proposés sur l'exercice 2017.

6) Compte rendu du conseil d'école du 06 juin 2017 :

Rapporteur : Laurence JORLAND

Madame Laurence JORLAND présente les grandes lignes du compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 06 juin 2017 et notamment :

- L'organisation de la rentrée scolaire 2017 – 2018 et le souhait des membres du Conseil d'Ecole pour le retour de la semaine des 4 jours.
- Les effectifs de la rentrée scolaire.
- Le projet d'école et les multiples activités et ateliers qui sont mis en place tout au long de l'année.
- Les travaux prévus à l'école maternelle durant l'été.
- Le calendrier des évènements de cette fin d'année scolaire.

Madame Laurence JORLAND informe que le DASEN a donné son accord pour une dérogation permettant le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée et le maintien du poste d'enseignant permettant de conserver les 8 classes au Groupe Scolaire.

Madame Florence BONNARD demande comment seront affectés les crédits budgétés et non utilisés pour les NAP.

Monsieur le Maire répond qu'il convient d'abord d'attendre que toutes les aides de l'Etat soient reversées, le solde restant sera intégré dans le résultat de fin d'exercice.

Madame Laurence JORLAND précise qu'une partie des crédits sera utilisée pour la remise en place de l'ALSH du mercredi matin.

7) - Questions diverses :

- *Monsieur le Maire* présente les remerciements du CIFA Jean Lameloise à Mercurey pour le versement de la subvention.
- *Monsieur le Maire* fait part de l'invitation au festival de théâtre de Lux « L'étéatras de la Cour Basse » les 24-25-26 août 2017.
- *Monsieur Pierre LEGER* fait part de la visite du Centre Pénitentiaire et de l'intérêt porté par la nouvelle directrice et son adjoint pour mettre en place des actions extérieures au centre et notamment avec la commune de Varennes le Grand.
- *Monsieur le Maire* informe le Conseil Municipal que plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu depuis le mois d'avril avec Madame la Directrice et ses collaborateurs. Des actions sont à l'étude, notamment pour la mise en place de travaux d'insertion professionnelle.
- *Monsieur Pierre LEGER* pose la question de l'entretien du monument aux morts.
- *Monsieur le Maire* répond que l'étude a été réalisée et que des travaux seront effectués avec notamment la suppression des buis sensibles à la pyrale, nécessitant trop de traitements préventifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 33